



FETE DES VOISINS/FETE DE RUES

*Formulaire à remplir pour solliciter la fermeture d'une rue
ou d'un tronçon de rue*

Important : tout blocage d'une rue ou d'un tronçon est soumis à l'obtention préalable d'un arrêté municipal.

Nous vous rappelons que cette fermeture se fait sous la responsabilité de l'organisateur qui doit prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la sécurité des participants.

L'organisateur s'engage :

- **A respecter l'accès aux propriétés riveraines,**
- **A laisser un passage en cas d'intervention de véhicules d'incendie, de secours et de sécurité.**

-Aucune autorisation de fermeture de voie ne sera délivrée en dehors de la date demandée.

-La fermeture de rue sera limitée aux voies communales.

-La fermeture de rue est limitée à un tronçon de rue.

EVENEMENT : Date :

Rue :

Heure de début :19h00.....Heure de fin :23h00.....

Sollicite la fermeture de la rue :

Tronçon compris entre la rue :

Et la rue :

ORGANISATEUR : Nom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Date et signature :

Ce document est à déposer en Mairie avant le 10 mai 2019.